

## Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

### Compte-rendu de la réunion de chantier 17 septembre 2019

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	<b>Lot 1 : FORETS &amp; PAYSAGES</b> <b>Lot 2 : FORETS &amp; PAYSAGES</b>

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		V
GUILLEZ Arnaud	Entreprise Forêts & Paysages	V	
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	V	
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts & Paysages		V
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie	V	
ALAVOINE Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité	V	
MOIRE Pascal	Agence Française pour la Biodiversité	V	
FELZINGER Guillaume	Agence Française pour la Biodiversité	V	
TUAUX Sophie	Agence Française pour la Biodiversité		V
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie	V	
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		V
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	V	
GOETGHEBEUR Clément	Union des syndicats de rivières		V

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

## RAPPEL :

En ouverture de réunion, un rappel a été effectué auprès de l'entreprise, afin que cette dernière prenne en compte les différentes remarques formulées lors des dernières réunions de chantier.

De fait, l'entreprise s'engage à :

- ensemençer les talus dans les 48h (délai de livraison de l'ensemencement),
- supprimer les déchets plastiques et les rémanents (gros débris) présents sur les berges en rive droite et en rive gauche du nouveau tracé,
- reprendre les talus avec une quantité importante de rémanents,
- augmenter le nombre de souches au sein du nouveau lit,
- supprimer totalement l'ancien batardeau en argile.



Talus à reprendre  
(présence importante de rémanents)



Batardeau en argile à supprimer

## AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

### • **Terrassements**

Les travaux de terrassements ont débuté semaine 34 et se sont poursuivis dans de bonnes conditions météorologiques.

A ce jour, environ 840 ml de lit a été terrassé sur les 900 ml compris dans cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

Les 50 derniers mètres seront terrassés lorsque la date de mise en eau sera fixée.



840 ml de lit terrassé sur les 900 ml

- **Aménagement de deux mares de 100m<sup>2</sup> chacune pour les amphibiens (sans ensemencement)**

Afin de favoriser et restaurer la biodiversité du site, l'entreprise a réalisé 1 dépression en rive droite du nouveau tracé de l'Ardon et non 2 comme initialement prévu en accord avec le maître d'œuvre et le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (pour une raison de qualité de sol). Le piquetage, les caractéristiques et le suivi de travaux de cette mare ont été réalisés par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

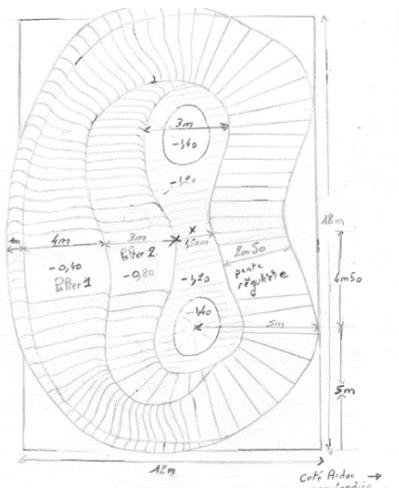


Schéma de la mare réalisé par le CEN



Mare d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>

- **Busage temporaire**

L'entreprise a installé un busage temporaire sur le nouveau tracé de l'Ardon, afin de garantir le bon écoulement des eaux et le passage des engins pour le bon déroulement du chantier.

## A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

- **Gestion des rus**

Les exutoires des différents rus (ru de la Boise en rive droite et ru de la Maladrie en rive gauche) seront prolongés et/ou aménagés de sorte à assurer leur connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon.

Le ru de la Maladrie est actuellement perché. Celui-ci devra donc être prolongé en forme de méandre, afin de rattraper la pente jusqu'au nouveau tracé de l'Ardon, conformément au photomontage ci-dessous et au piquetage réalisé sur place. Le ru de la Boise sera prolongé de façon sinueuse jusqu'au nouveau tracé de l'Ardon, conformément au photomontage ci-dessous et au piquetage réalisé sur place. De plus, les connexions devront s'effectuer dans le sens du courant.



Ru de la Maladrie actuellement perché



Prolongement à réaliser pour le ru de la Maladrie

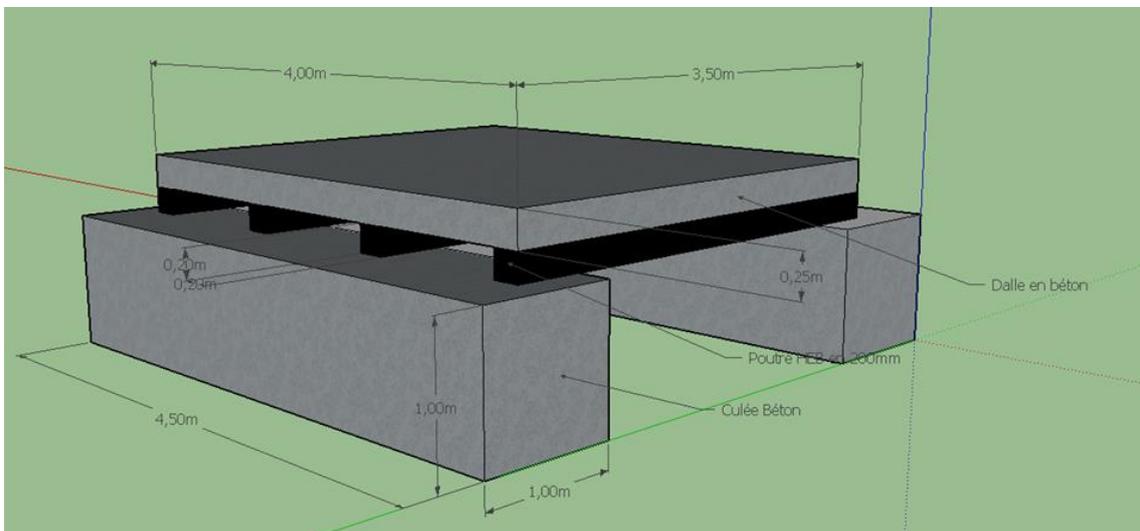


Connexion du ru de la Boise au nouveau tracé de l'Ardon

- **Aménagement d'un pont-cadre**

Lors de cette réunion de chantier, l'entreprise a proposé au maître d'œuvre de mettre en place une passerelle béton avec IPN sur culées en béton, en lieu et place du pont-cadre initialement prévu dans le cadre du marché. Selon l'entreprise, cette solution est plus adaptée au contexte local. Le maître d'œuvre a donc validé cette solution, sous réserve que l'entreprise garantisse que cette passerelle en béton est capable de résister aux passages d'engins agricoles.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :



Passerelle en béton pour passages d'engins agricoles

- **Aménagement d'une passerelle piétonne en bois**

Pour des raisons d'entretien et d'accès à la parcelle, le projet intègre la mise en place d'une passerelle piétonne en bois, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Largeur : 1.5 m ;
- Longueur : 5 ml ;
- Charge d'exploitation : 450kg/m<sup>2</sup> ;
- Garde-Corps normalisé NF-P01-012.

Actuellement, l'entreprise a réalisé les 2 culées en béton. Néanmoins, la pose de la passerelle sera réalisée en fin de chantier pour garantir la circulation des engins.

Pour des raisons pratiques et de mise en place de la passerelle, l'entreprise devra déplacer le mirador actuel avec précaution pour ne pas l'abimer davantage. De plus, le haut de culée devra être installé au niveau du terrain naturel.



Emplacement de la passerelle piétonne en bois



Mirador à déplacer

- **Ensemencement**

Un ensemencement rustique des talus sera réalisé cette semaine par l'entreprise. L'entreprise veillera à conserver les coupons des sacs d'ensemencement. La composition du mélange grainier est fonction des caractéristiques des berges. La préconisation est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Mélange grainier - bas de berge	Proportion
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	40%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Baldingère - <i>Phalaris arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	5%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	5%

Mélange grainier - berge ombragée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	30%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	10%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Mélange grainier - berge ensoleillée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	10%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	30%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Ray grass - <i>Lolium perenne</i>	20%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

De plus, un nettoyage du haut de berge devra être réalisé par l'entreprise.

- **Recommandations de l'AFB**

Lors de cette réunion de chantier, il a été demandé à l'entreprise quelques reprises ou aménagements en fonction des recommandations de l'AFB :

- Mise en place d'un filtre à sédiments (filtre à paille) en aval du busage temporaire actuel.
- Création de quelques fosses au sein du nouveau tracé de l'Ardon.

De plus, le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise s'il était possible, lors du remblai de l'ancien lit, de reprendre les sédiments et herbiers en place, afin de les placer dans le nouveau lit de l'Ardon. Cette requête a été acceptée par l'entreprise.



Emplacement du filtre à sédiments



Sédiments et herbiers à réutiliser

**Pour rappel :**

Les autres aménagements (clôtures, abreuvoirs et passerelle en béton) seront piquetés ultérieurement avec les personnes concernées : éleveur bovin, commune de Vaucelles, ....

La mise en eau du nouveau lit se fera progressivement en 3 fois (3 jours) à l'aide de bigbags, afin de limiter le départ de matières fines, conformément aux recommandations de l'AFB. L'entreprise devra fournir une note détaillée à ce sujet. Cette mise en eau sera réalisée, dans le meilleur des cas, vers la mi-octobre 2019 (contrainte réglementaire).

Parallèlement, une pêche de sauvegarde à l'électricité pourra être envisagée dans le lit actuel de l'Ardon afin de prélever un maximum de poissons restés bloqués dans d'éventuelles poches d'eau. La Fédération de pêche de l'Aisne sera avertie le plus tôt possible afin de caler conjointement cette pêche de sauvegarde.

**REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages ..... 07.76.01.80.28
  - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74
  - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : ..... 06.82.13.55.14

## COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.



## LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mercredi 25 septembre à 10H30**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,

